



Luxembourg, le 9 juillet 2025

Circulaire

aux fédérations sportives agréées

Objet : Réorganisation interne au sein du ministère des Sports

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer de la mise en place d'une nouvelle organisation au sein du ministère des Sports visant notamment à renforcer notre proximité avec les acteurs du mouvement sportif.

Conformément à l'accord de coalition 2023-2028, le Gouvernement s'est engagé à « *organiser une concertation régulière, structurée et intégrée entre tous les acteurs concernés (ministères, C.O.S.L., LIHPS, fédérations sportives, Coque, Sportlycée, INAPS, etc.) pour coordonner les efforts entrepris dans l'intérêt du sport de haut niveau.* »

Dans ce cadre, un **Département des Relations avec le mouvement sportif** a été créé, sous la responsabilité de Monsieur Christophe Bestgen. Ce département aura pour mission d'accompagner de manière renforcée votre fédération dans ses démarches et projets. Il regroupe deux divisions :

- la **Division Fédérations sportives et clubs affiliés**, placée sous la responsabilité de Monsieur Pascal Groben,
- la **Division Médico-sportive**, placée sous la responsabilité du Dr Anne-Charlotte Dupont.

Ce département sera votre interlocuteur privilégié pour toute question, demande de conseil ou besoin d'accompagnement. Les demandes officielles à l'attention du ministère des Sports sont à adresser à l'adresse suivante : federations@sp.etat.lu.

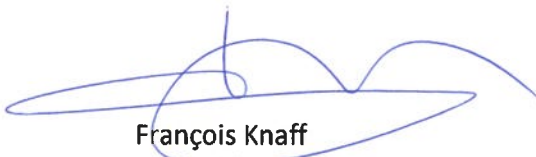


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Sports

Je vous remercie par avance pour la confiance que vous voudrez bien accorder à ce nouveau cadre de collaboration et reste convaincu que cette évolution organisationnelle contribuera à soutenir efficacement le développement du sport au Luxembourg.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre des Sports



François Knaff

Premier Conseiller de Gouvernement